



## Refus de congés payés pour cause d'audit

Par **Calissai**, le **07/09/2017** à **20:11**

Bonjour,

Mon cas est assez compliqué. Je travaille dans un laboratoire d'analyses médicales. Je suis Qualificienne et j'exerce une fonction particulière qui est primordiale dans l'entreprise. Cet été il a été décidé d'un commun accord de manière verbale je précise, que je ne prenais pas mes congés d'été pour remplacer les gens partants en vacances. Et que je pourrais prendre mes congés en fin d'année pour partie à l'étranger. Soit mes 3 semaines d'été et 1 semaine d'hiver collées.

Nous avons eu les dates d'une visite cofrac, organisme qui vient surveiller le laboratoire tous les ans. Ils nous ont prévenu cette semaine qu'il viendrait en décembre. Sauf que moi j'ai déjà pris mes billets d'avion non remboursable bien sûr. Car comme je faisais confiance à mes patrons, je n'avais pas formalisé cet accord par écrit.

Du coup ils refusent que je parte en vacances. Qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que je risque si je ne me présente pas et que je pars quand en vacances.

Je précise sur mon contrat que ma fonction de Qualificienne n'est pas définie. Je suis toujours considéré comme technicienne.

Merci à tous.

Par **morobar**, le **08/09/2017** à **08:20**

Bonjour,

Si vous partez vous n'aurez pas à vous presser pour revenir.

En effet c'est un acte d'insubordination considéré en général comme assez grave pour être privatif d'indemnités de licenciement et de préavis.

L'employeur peut modifier la date et l'ordre des départs en CP jusqu'à un mois précédent

cette date.

Le mieux est de lui en parler afin qu'il participe au défraiement de la billetterie.

Les billets peuvent être non remboursables, mais assurés, par exemple si vous les avez payés avec une carte bancaire.

Par **Lag0**, le **08/09/2017** à **08:49**

Bonjour,

Vous pouvez tenter de négocier puisque l'employeur n'a pas respecté son obligation de vous accorder votre congé principal entre le 1er juin et le 31 octobre. Il est donc en faute sur ce point...